

## Comité Syndical 01 reconvoqué le 13 février 2025

**DELIBERATION N° 2025-02-007**

### Compte rendu des décisions du Président et du Bureau Syndical

|                          |          |         |  |
|--------------------------|----------|---------|--|
| Nombre de membres<br>105 |          |         | <p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six février deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été faite par le Président le sept février deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février décembre, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.</p> |
| En exercice              | Présents | Votants |  |
| 105                      | 13       | 13      |  |

**Présents :**

FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, MICHELETTI Vincent, GIANNI Don-Georges, MARIOTTI Marie-Thérèse.

**Pouvoirs :**

**Absents :**

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVERE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, LACOMBE Xavier, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.

GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.

VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.

COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

MAURIZI Panrace.

ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.

CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc,

QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **27/02/2025**  
et de la publication de l'acte le : **27/02/2025**



Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250213-2025-02-007-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Le Président expose,

Depuis décembre 2024, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le comité syndical, le Président a signé des actes dont il est rendu compte dans la présente délibération.

De même, le bureau du comité syndical, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués, a approuvé des délibérations dont il est rendu compte également.

**I. Décisions du Président - Service de la Commande Publique, marchés et contrats inférieurs aux seuils de procédures formalisées**

| N° marché | Objet du marché   | Titulaire                       | Montant du marché HT €                              |
|-----------|---|---------------------------------|---|
| 2024-103  | Collecte et Traitement des DDS - Haute-Corse  | Chimirec                        | 22 000 € / an                                       |
| 2024-104  | Collecte et traitement des DSS - Plaine Orientale et Extrême-Sud  | Chimirec                        | 13 000 € / an                                       |
| 2024-105  | Collecte et traitement des DDS- Corse du Sud hors Extrême-Sud   | Chimirec                        | 13 000 € / an                                       |
| 2025-001  | BROYAGE ET CRIBLAGE SUR LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DU SYVADEC - Lot1 Plateforme de Viggianello           | SLTP                            | 29 000 € HT max/an                                  |
| 2025-002  | BROYAGE ET CRIBLAGE SUR LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DU SYVADEC - Lot2 Plateforme de CORTE                 | SLTP                            | 17 000 € HT max/an                                  |
| 2025-003  | BROYAGE ET CRIBLAGE SUR LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DU SYVADEC – Lot3 Plateforme de BELGODERE             | SLTP                            | 5 000 € HT max Période 1<br>22 000 € HT max P 2 & 3 |
| 2025-007  | Assurance Responsabilité Civile transports  | CF Assurances/CHUBB             | 4 997,50 €/ an                                      |
| 2025-008  | ETUDE PLPDMA  | EODD                            | 181 783, 56 €                                       |
| 2025-009  | Construction de la recyclerie de Lecci - Lot n°5 : Clôtures   | AC2i                            | 42 531, 25  |
| 2025-010  | Travaux de fourniture et de pose d'une clôture pour la future bio plateforme située sur la commune d'Aléria | BS TP                           | 80 941,00 €   |
| 2025-011  | Fourniture et pose de bâtimens modulaires - Lot 1 Ecopoint Belgodère  | CIABRINI CONSTRUCTION MODULAIRE | 14 640,00 €   |
| 2025-012  | Fourniture et pose de bâtimens modulaires - Lot 2 Ecopoint Calenzana  | CIABRINI CONSTRUCTION MODULAIRE | 14 640,00 €   |
| 2025-013  | Fourniture et pose de bâtimens modulaires - Lot 3 Ecopoint Calacuccia                                       | CIABRINI CONSTRUCTION MODULAIRE | 9 140,00 €  |

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250213-2025-02-007-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

## II. Délibérations du Bureau depuis décembre 2024

| N° de délibération |    |     | Intitulé  | Décision  |
|--------------------|----|-----|---|---|
| 2024               | 12 | 088 | Approbation du procès-verbal du bureau syndical 08 du 17 octobre 2024   | A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le procès-verbal de la réunion du Bureau syndical 08 du 17 octobre 2024.  |
| 2024               | 12 | 089 | Autorisation de signature de l'accord cadre de réception et mise en balles des papiers issus de la plaine orientale vers la région bastiaise - Procédure avec négociation   | A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces de l'accord cadre relatif à la réception et la mise en balles des papiers issus de la plaine orientale vers la région bastiaise avec l'entreprise STOC.   |
| 2024               | 12 | 090 | Autorisation de signature de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers issus du territoire du SYVADEC – Procédure avec négociation | A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de chaque lot avec les candidats suivants :<br>- Pour le lot n°2 : le groupement Environnement services/ Paprec Méditerranée<br>- Pour le lot n°3 : le groupement d'entreprises AM transport et TP 2B-Stoc |
| 2024               | 12 | 091 | Autorisation de signature des marchés de prestations d'Assurance- Responsabilité civile et Responsabilité civile des mandataires sociaux  | A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot du marché des prestations d'assurance avec les candidats suivants :<br>- Pour le lot n°1 : le groupement d'entreprises CF ASSURANCES / CHUBB<br>- Pour le lot n°3 : le groupement d'entreprises ACL / BEAZLEY  |
| 2024               | 12 | 092 | Demande de subvention espace de gratuité phase 3 : Saint Florent, Sainte Lucie de Porto Vecchio, San Lorenzo, Aleria- Précision à la demande de l'OEC   | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour les sites de Saint-Florent, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, san Lorenzo et d'Aléria auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 176 085 € HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le reste restant à la charge du SYVADEC     |
| 2024               | 12 | 093 | Demande de subvention espace de gratuité - phase 3 : Levie - Précision à la demande de l'OEC  | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour le site de Lévie auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 22 610 € HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le reste restant à la charge du SYVADEC.   |

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250213-2025-02-007-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

| N° de délibération |    |     | Intitulé   | Décision   |
|--------------------|----|-----|--|--|
| 2024               | 12 | 094 | Demande de subvention espace de gratuité phase 3 : Appietto- Précision à la demande de l'OEC         | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour le site d'Appietto auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 22 610 € HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC.  |
| 2024               | 12 | 095 | Demande de subvention espace de gratuité phase 3 : Pietrosella- Précision à la demande de l'OEC      | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour le site de Pietrosella auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 22 610 € HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le reste restant à la charge du SYVADEC.  |
| 2024               | 12 | 096 | Demande de subvention espace de gratuité - phase 3 : Mezzana- Précision à la demande de l'OEC        | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour le site de Mezzana auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 120 610 € HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le reste restant à la charge du SYVADEC.   |
| 2024               | 12 | 097 | Demande de subvention espace de gratuité - phase 3 : Serra di Ferro- Précision à la demande de l'OEC | A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions actualisées pour le site de Serra-di Ferro auprès de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 70% du coût, soit 14 805€ HT, ou à défaut du meilleur taux possible, le reste restant à la charge du SYVADEC.  |
| 2024               | 12 | 098 | Autorisation de signature de l'accord cadre de traitement des déchets ménagers résiduels             | A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre multi-attributaires de traitement des déchets ménagers résiduels avec les candidats suivants :<br>- Lanfranchi Environnement<br>- Stoc<br>- Oriente Environnement   |
| 2024               | 12 | 099 | Autorisation de signature de l'accord cadre de transports des OM en région Ajaccienne                | A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre Pour le Lot 1- Om provenant de la CAPA avec le groupement Environnement services/Corse Euro déchets Pour le lot 2- Om provenant du Celavu Prunelli avec le groupement Corse Eurodéchets/ Environnement Services Pour le lot 3- Om provenant de la Pieve d'Ornano avec le groupement Corse Eurodéchets/ Environnement Services |

avis de dépôt en préfecture  
02F-200009827-20250213-2025-02-007-DE  
le 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

| N° de délibération |    |     | Intitulé  | Décision  |
|--------------------|----|-----|---|---|
| 2024               | 12 | 100 | Autorisation de signature de l'acte authentique de vente du terrain pour le CTV de Monte        | A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont autorisé le Président à signer l'acte authentique de vente du terrain cadastré section A n°770 (commune de Monte).  |
| 2024               | 12 | 101 | Remboursement à la CC Oriente d'échéances d'emprunts liés à la recyclerie transférée au Syvadec | A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le remboursement des annuités d'emprunt 2024 liées aux équipements transférés dont la charge incombe au Syvadec à hauteur de 39.116,28 €, à imputer au chapitre 16 pour 20.400,71 € et 18.715,57 au chapitre 66, et autorisé le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération. |
| 2024               | 12 | 102 | Simplification du contrôle d'accès  | A l'unanimité, les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président à mettre en œuvre le contrôle d'accès simplifié en recyclerie à compter du 1er janvier 2025 et de signer le règlement intérieur des recycleries modifié.  |

**Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du compte rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical depuis décembre 2024.**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,  
Vu la délibération n°2020-08-055 du 18 août 2020 portant détermination des délégations du Comité au Président,  
Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant détermination des délégations du Comité au Bureau syndical,  
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Prend acte du compte rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical depuis décembre 2024 listées ci-dessus.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accuse de réception en préfecture  
025/20250213-202502-007-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025